



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Soixantième session**

Moscou, 13-16 septembre 2010

EUR/RC60/R8
15 septembre 2010
102567
ORIGINAL : ANGLAIS

Résolution

Le financement futur de l'OMS

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport de la directrice régionale sur le financement futur de l'OMS ;

Rappelant le rôle de l'OMS en tant qu'autorité directrice et coordinatrice pour les travaux internationaux en matière de santé, et le rôle actif joué par les États membres européens dans les débats de l'OMS relatifs aux politiques menées et dans le développement général de l'OMS ;

Rappelant également le fait que les contributions des États membres européens représentent plus de 50 % du financement général de l'Organisation et que ce thème revêt donc un intérêt particulier pour cette Région ;

Conscient du fait que le mode de financement actuel de l'OMS, dans lequel environ deux tiers du budget global proviennent de contributions volontaires à affectation très précise, pose de formidables défis pour l'OMS ;

Également conscient du fait qu'il convient de trouver de meilleurs mécanismes pour aligner les priorités convenues par les organes directeurs de l'OMS sur les fonds disponibles pour les financer, assurant ainsi au financement plus de prévisibilité et de stabilité ;

Favorable au renforcement du rôle de chef de file de l'OMS à l'échelle mondiale, régionale et nationale en ce qui concerne ses fonctions d'institution normalisatrice et conseillère traitant des défis sanitaires mondiaux, ainsi qu'en ce qui concerne son appui technique en matière de gouvernance des systèmes de santé et de politique sanitaire ;

1. DEMANDE à la directrice régionale :

- a) de faire part au directeur général de son avis, de ses commentaires et de ses suggestions quant au financement futur de l'OMS et aux défis connexes en matière de gouvernance sanitaire mondiale pour inclusion dans le rapport sur ce sujet qui sera présenté par le directeur général au Conseil exécutif lors de sa 128^e session ;
- b) de soutenir le directeur général et les États membres européens dans le cadre d'un processus visant à amener des résultats en matière de clarification et de renforcement du rôle de l'OMS par rapport à la gouvernance mondiale de la santé, ainsi que dans le cadre de l'élaboration de mécanismes visant à faciliter un financement adéquat à long terme des priorités de l'Organisation ;

2. PRIE INSTAMMENT les États membres :

- a) de collaborer activement aux efforts menés sur le plan régional et mondial pour clarifier et renforcer le rôle de l'OMS par rapport à la gouvernance mondiale de la santé, ainsi que par rapport aux débats en cours sur le financement futur de l'Organisation ;
- b) d'abandonner progressivement, dans la mesure où les processus budgétaires nationaux le permettent, le financement consenti à des fins particulières pour un financement du budget général, ce qui reflète mieux les politiques et stratégies convenues collectivement au sein des organes directeurs de l'Organisation.